

# Le mystérieux assassinat de Bailleul-sire-Berthouid

### L'ENQUETE SERAIT SUR LE POINT D'ENTRER DANS UNE PHASE NOUVELLE ET UNE PISTE SÉRIEUSE SERAIT SUIVIE

La vive émotion causée par l'abominable assassinat de Mme Figeac-Dumont tomba sur les enquêteurs de son lâche agresseur n'est pas encore calmée à Bailleul-sire-Berthouid.

Les nombreuses allées et venues des inspecteurs de la brigade mobile, qui vont de porte en porte en quête de témoignages; des gendarmes, qui sillonnent les routes, arrêtent les suspects, excitent une large curiosité de la part des habitants qui s'orientent par des indications sérieuses d'orienter les recherches et à rendre moins pénible la tâche de M. Peyrouse, commissaire de la brigade mobile et de ses inspecteurs Roland et Mariani.

### UN OUVRIER AGRICOLE ARRÊTÉ

Un coup de téléphone annonça hier qu'un ouvrier agricole venait d'être arrêté à Vitry-en-Artois. Voici comment les choses se sont passées, d'après l'enquête permettant maintenant de raconter l'affaire dans ses détails: Le lendemain du crime, un cultivateur de Brebières, M. Joseph Sarrazin, reçut la visite d'un individu inconnu, qui lui exposa les motifs de son arrestation. M. Sarrazin refusa de manger et le conduisit dans un de ses champs pour biner les betteraves. A midi, l'homme vint manger. M. Sarrazin acheta du tabac, puis l'ouvrier repartit pour son champ. Mais, déjà fatigué, il ne reprit pas le travail, et, laissant la binette et betteraves, partit dans la direction de Douai. Le soir, M. Sarrazin remarqua que son ouvrier provisoire avait laissé dans la cour ses vieux souliers; ce n'était pas une distraction: il y avait substitué une paire de brodequins neufs rangés dans la remise, et en même temps avait disparu une pipe.

Le voleur avait laissé en compensation, un vieil escarpin accroché dans la remise. Le lendemain M. Sarrazin raconta l'affaire au garde champêtre de Brebières, M. Lécocq. Martinage, puis à midi, apprenant que son voleur était revenu dans la commune, où il devait une choppe au cabaret Fillette il en avisa le garde qui vint l'interpeller et en présence de M. Martinage, le vagabond restitua à leur propriétaire les brodequins et affirma qu'il n'avait jamais entendu parler de la pipe en bois, le deuxième objet de l'arrêt. M. Sarrazin, existait ne porta plus plainte.

Mais, M. Martinage, obéissant sa consigne, alla avertir le gendarmier de Vitry et le gendarme Lengien, se mit à la recherche du vagabond qui était parti de la Grande Chappelle. L'homme le prit de haut: « Je ne suis pas un voleur, j'ai remis les souliers que j'avais volés. Je ne vous suivrai plus, je me ferai plus discret. »

Puis il se mit à injurier le gendarme. Il n'en fut pas moins emmené à la caserne, où, fouillé, il fut trouvé porteur d'une faible somme de menus monnaies.

C'est un jeune homme, âgé de 42 ans, domestique de ferme, sans domicile fixe, originaire de Herly (Pas-de-Calais).

Il a déclaré, après avoir reconnu les faits qui lui étaient reprochés, qu'il était allé ensuite à Douai, au bureau de placement pour chercher un emploi stable. Mais le gendarme Lengien ne voulut pas le laisser aller sans qu'il ait été interrogé par le juge de paix de Bailleul-sire-Berthouid. Fait curieux il déclara d'abord qu'il était allé lundi à Bailleul, puis se rétracta. Autre fait qui ne manque pas de retenir l'attention des enquêteurs: il prétend qu'il a son gilet un bouton noir presque semblable à celui que les enquêteurs avaient retrouvé dans la salle à manger de Mme Vve Figeac.

C'est ainsi que le jour du crime, il avait tenu le vagabond chez un cultivateur de Fresnes-le-Montauban, M. Victor L... et il avait couché au violon municipal de cette commune. Or il est à Bailleul, étant donné la distance qui sépare les deux communes, de gagner à pied Fresnes pour s'y trouver à 18 heures.

D'autre part, dans la veste qu'il avait abandonné on a trouvé un carnet de poche assez embrouillé, ce qui paraît assez étrange au premier abord. Le carnet a été saisi.

Cuvillier, qui fait, pour l'instant, l'objet d'une procédure verbale pour vagabond, a été arrêté et détenu au Parcquet d'Arras qui l'a fait écrouer à St-Omer.

Le commissaire Peyrouse, averti de l'affaire, envoya immédiatement un de ses lieutenants, M. Néron, à la prison où il prit un bulletin de gilet, qui a été comparé hier à midi, au cours d'une expertise à laquelle participait M. Fraissat, inspecteur principal, spécialiste de ce genre de recherches, au bureau de la brigade mobile de Douai, et il a été reconnu que les deux boutons n'étaient pas exactement identiques et la piste a été abandonnée. En ce qui concerne les tâches sang et les coups dont Cuvillier a la face marquée, le vagabond en a donné la provenance et ce fut reconnu exact.

### L'ENQUETE ENTRERA-T-ELLE DANS UNE PHASE NOUVELLE ?

En dernière heure nous apprenons que les activités enquêteurs qui ont enquêté une partie de la nuit dernière au sujet de ce crime, ont pu constater qu'ils ont trouvé une piste plus sérieuse. Sans doute l'enquête va entrer dans une phase nouvelle.

Le fils de la victime qui quitta Bailleul pour se rendre à Saint-Pol chez leur frère, M. Macquet, le matin de la mort de Mme Figeac est ainsi abandonné. — A. T.

### 14.408 VICTIMES D'ACCIDENTS DE MINES EN ANGLETERRE, EN 1927

M. Fisher, inspecteur médical des Mines, parlant à Blackpool, a déclaré qu'en 1927, le nombre des tués dans les mines en Angleterre s'est élevé à 1.128 et qu'il y a eu 13.280 blessés.

### ET MATS.F.

17 Rue S. Pierre S. Paul, LILLE. CATALOGUE FRANCO 1°50 en timbres-poste

POSTE à 1 LAMPE monographe ou bicolore à 25 francs, donnant tous les concerts européens sans aucune interruption. Postes à 1 lampe en RECLAME à 25 francs.

DEPOTS: à LA MADELEINE, 46, r. Fontaine. — à TOURCOING, 79, rue de Haza.

### Chocolat "Corona" DELESPAUL-HUYET

Le plus renommé et le plus demandé pour le goûter des enfants

### FEUILLETON DU 9 JUN 1928. — N° 64

### DE BRÉMONT

La nouvelle se répandit avec l'aube dans la contrée. Ce ne fut qu'un long gémissement parmi les gens dont Pierre Dambach avait su s'acquiescer l'estime et l'affection.

— Quel malheur ! Mourir à cet âge ! Il faut espérer tout de même qu'il en reviendra.

De Brémont, Louise, la mère Larançay, tante Brigitte, le père Gédinot, le père Grilla, tous les plus intimes arrivèrent au château.

On les laissa monter au premier: Le blessé avait été couché dans une

# La condamnation de Charles Mestorino

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Puis, il évoque la scène du meurtre: « Pitié, s'écrie Truphème, Suzanne, pitié ! On ne tue pas un homme pour cent mille francs !... Ah ! tant qu'il y a des consciences et vous ne l'oublierez plus. C'est l'appel suprême du pauvre Truphème à votre justice. Et, dix minutes plus tard, penché sur la victime, Mestorino la dépoille. »

« Geste impulsif, explique Mestorino, parlant du crime. Alors, donc, la mort fut le résultat des supplications de la victime et non pas arrêté l'œuvre de l'assassin. Le vol est le mobile prémédité du crime et, par conséquent, le crime était prémédité, car il ne pouvait y avoir de vol sans crime. »

« Quel verdict allez-vous rendre, MM. les jurés ? Quatre questions vous sont posées: 1° Le crime est-il coupable d'homicide volontaire ? 2° Le crime fut-il prémédité ? 3° Y a-t-il eu vol ? 4° Le crime fut-il commis en vol au préjudice de Truphème ? »

« Je vous demande de répondre oui à ces quatre questions et d'écrire les circonstances atténuantes, si vous n'en avez pas. Mes paroles sont graves. Je prends ma responsabilité. C'est la peine capitale, c'est la mort que je demande. Nous sommes ici, vous et moi, les serviteurs de la loi. Nous ne saurions rejeter une peine qu'elle prévoit. J'ai fait tout mon devoir, vous conspuez la mort de la victime. Elevez vos voix à la hauteur de la mission que la société vous a confiée. Punissez l'assassin et prévenez le crime. » (Longue sensation).

### L'AVOCAT DE L'ACCUSÉ RECLAME LES CIRCONSTANCES ATTENUANTES

LE PRÉSIDENT. — La parole est au défenseur de Mestorino (Mouvement).

M. Raymond HUBERT. — Je viens d'entendre l'appel à la mort, l'appel à l'échafaud. On vous convie à mener cet homme à cette sinistre machine, au pied de laquelle chacun devrait cracher avec dégoût.

Raymond Hubert tire ensuite argument de circonstances atténuantes: « Mestorino avait vendu la baguette et ne pouvait payer la traite, dit-il, et ce fut la cause de la bagarre. Ah ! les témoins, les témoins qui avaient menti et qui sont venus là, suant la peur d'être arrêtés, pour rapporter les dernières paroles de l'opprimé, des paroles qui ont servi à l'ouïe. »

Puis le défenseur de Mestorino s'attaque à détruire l'argument de la préméditation: « Il a agi comme un fou, dit-il, pendant le crime, après le crime. »

Enfin, il s'écrie: « Réfléchissez, MM. les jurés, réfléchissez à la seule première question et accordez les circonstances atténuantes. Il regrette, ne soyez pas impitoyables. Autrement, quelle peine réserveriez-vous à des vrais criminels ? »

« Ah ! MM. les jurés, si vous dressez de vous-mêmes l'échafaud, vous ne serez pas là demain matin. Ne faites pas cette chose qui révolte, si terrible. Mestorino s'en ira pour ne plus revenir. Sa femme, il ne la verra plus et ce sera la véritable exploitation. Ne dressez pas l'échafaud, n'assassiniez pas un homme, vous aussi ! »

### « PITÉ » SE IMPOSE MESTORINO

Mestorino se lève, s'adresse: « Messieurs les jurés, pitié ! Puis, comme il se laisse tomber sur son banc, on entend: « Pardonn ! Pardonn ! Pardonn ! »

« VOUS N'ÊTES PAS CONDAMNÉ À LA MORT »

Le verdict est rendu après cinquante minutes de délibération, devant une foule énorme qui drisse la curiosité.

LE PRÉSIDENT DU JURY. — La réponse est « oui », à la majorité, aux quatre questions. A la majorité, il y a des circonstances atténuantes.

MESTORINO EST DONC CONDAMNÉ AUX TRAVAUX FORCÉS À PERPETUITÉ.

LE PRÉSIDENT. — Faites entendre l'accusé. Voici Mestorino, tête basse, qui heurte aux murs en chancelant.

M. Bourgeois-Dumont, juge d'instruction, dit: « Vous n'êtes pas condamné à mort ! ». Puis, parlant sur l'application de la peine, il demande à la Cour de suivre le jury dans la voie de l'indulgence.

« Je demande à la Cour de la pitié », ajoute Mestorino.

La parole est à la partie civile. M. Bourgeois-Dumont, juge d'instruction, dit: « Je parle en avocat d'affaires civiles, au nom de la veuve de Truphème, Mestorino a son moratoire. N'en parlons plus. Je m'adresse à tous les témoins qui sont venus affirmer le crédit de Mestorino, le m'adresse à eux et je leur dis: payez maintenant. Vous devez comprendre qu'il vous reste un devoir à accomplir. Payez les 10.000 francs que demande la veuve, dont votre ami a tué le seul soutien. » (Sensation).

Un avocat, au nom du père de Truphème, de la mère de Mestorino, au nom du patron de la victime, et de M. Soester qui employait également Truphème, réclame pour les parents 30.000 francs de dommages-intérêts; pour Mme Van Severen, le remboursement que le père de Truphème a été contraint de payer. M. Soester: 35.000 francs de dommages-intérêts.

La Cour se retire pour délibérer. Mestorino, qui son dos, redresse légèrement la tête. Il semble avoir recouvré quelque calme.

### MESTORINO SOURIT...

Après dix minutes environ de suspension, le président Mangin-Boquet, donne la lecture de l'arrêt condamnant Mestorino à la peine que l'on sait, c'est-à-dire: au bagne perpétuel et accordant à la partie civile tous les dommages-intérêts.

L'audience est ensuite levée, pendant que l'on emmène le condamné, qui relève malade.

# Un campement hindou aux portes de Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Sur la figure, sur les mains de ces femmes, il nous est donné de voir des tatouages les plus étranges: ce sont des marques frappées au fer rouge, à cet effet, de la noblesse de celles qui les portent, car cette tribu de « Sunnites », bien que faisant preuve de civilisation, a conservé ses traditions séculaires.

L'étrange et charmante jeune fille qui nous parle, en français, explique, avec quelques difficultés néanmoins, que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen.

Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen.

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

« Cette même jeune fille, interprète de la tribu, nous dit que le chef et ses frères sont partis il y a plusieurs jours déjà, à trois heures, pour vendre des étoffes, tapis et châles de fantaisie, dont elle montre fièrement un spécimen. »

# Après le double assassinat d'Hérin

L'INTERROGATOIRE DE LUCIENNE AUBART

Comme nous le faisons prévoir, Lucienne Aubart, dite « Lulu », l'amie de Joseph Deglave et de son frère, qui ont été tués, nous raconte les jours de prison pour faux témoignage, a été extraite, vendredi matin, de la maison d'arrêt de Valenciennes, où elle avait été détenue pendant son interrogatoire sur l'empoisonnement de son ami Joseph Deglave, le soir où ses parents furent assassinés à Hérin.

Lucienne Aubart a confirmé au magistrat instructeur de Valenciennes, que les déclarations qu'elle avait faites à la justice, d'après elle, son ami serait sorti vers 20 h. 30 et rentra vers minuit, mais elle n'a pu expliquer ce qu'il lui venait à l'esprit.

« Son retour, Joseph Deglave, qui était « comme à l'habitude », ne lui fit aucune confiance. Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt.

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

« Elle ne s'est pas cachée pour dire à M. Deglave qu'elle avait vu son ami entrer dans la maison d'arrêt, mais elle a été reconduite à la maison d'arrêt. »

# LE MATCH HUMERY-SCILLIE

PAR NOTRE FIL SPECIAL ET PAR T. S. F.

## Le champion de France a vaincu le champion de Belgique qui abandonna au 5<sup>me</sup> round

Le champion de France de boxe poids plumes Humery, de Valenciennes, a été vainqueur hier soir, au cirque de Paris, du champion de Belgique Scillie, à la cinquième reprise d'un dur combat, dans un style et avec un allant qui le désigne nettement pour challenger le championnat d'Europe de sa catégorie.

main, puis se préparèrent. Le speaker Vuné les présenta au public. Scillie pesait 50 grammes de plus que son adversaire, et lorsqu'il vit son pérorateur de renouer le combat, il déclara que le champion de France Les commentaires attendent leur train et brusquement le silence se fit lorsque résonna le gong.

### LE MATCH

Immédiatement les deux champions nationaux se trouvant en face, prisés; d'ailleurs comment se dérouleront les divers rounds du match :

1<sup>er</sup> ROUND. — Comme un coq de combat Humery s'élança sur le Belge et l'attaque à toute allure par des crochets des deux poings. Dans son ardeur, il négligea l'attaque et se fit cueillir deux fois, mais sans dommage.

2<sup>nd</sup> ROUND. — Le combat reprend avec une grande violence. Sur un contre, Scillie descend au plancher, se relève presque aussitôt. Le Belge se défend alors comme un beau diable. Les deux hommes se donnent à fond, cherchant le coup dur. Humery gagne le meilleur dans ces échanges de coups.

3<sup>rd</sup> ROUND. — Humery place une série à la mâchoire. Les deux hommes se frappent sans répit, Humery de crochets et d'uppercuts; Scillie de rapides crochets de gauche.

4<sup>th</sup> ROUND. — Humery continue de mener l'avance sur un très sec crochet au foie. Le Belge descend au sol, se relève en protestant et réclame le coup bas, mais l'arbitre commence à compter, il ralentit le combat et réussit à gagner pour la fin de la reprise.

5<sup>th</sup> ROUND. — Humery ne lâche pas son adversaire et le jette nettement à plusieurs reprises. Comme le Belge paraît en difficulté, il recommence à frapper. Le champion de France le frappe deux fois par de fulgurants crochets au flanc. Scillie réclame le coup bas